



## Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### Report en arrière des déficits (Formulaire 14471)

Accéder au Formulaire – Cerfa 14471

Permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés d'opter pour le report en arrière d'un déficit.

Cette déclaration spéciale doit être déposée avec le relevé du solde de l'IS à la date de liquidation de l'IS de l'exercice au titre duquel l'option est exercée.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=R2489>